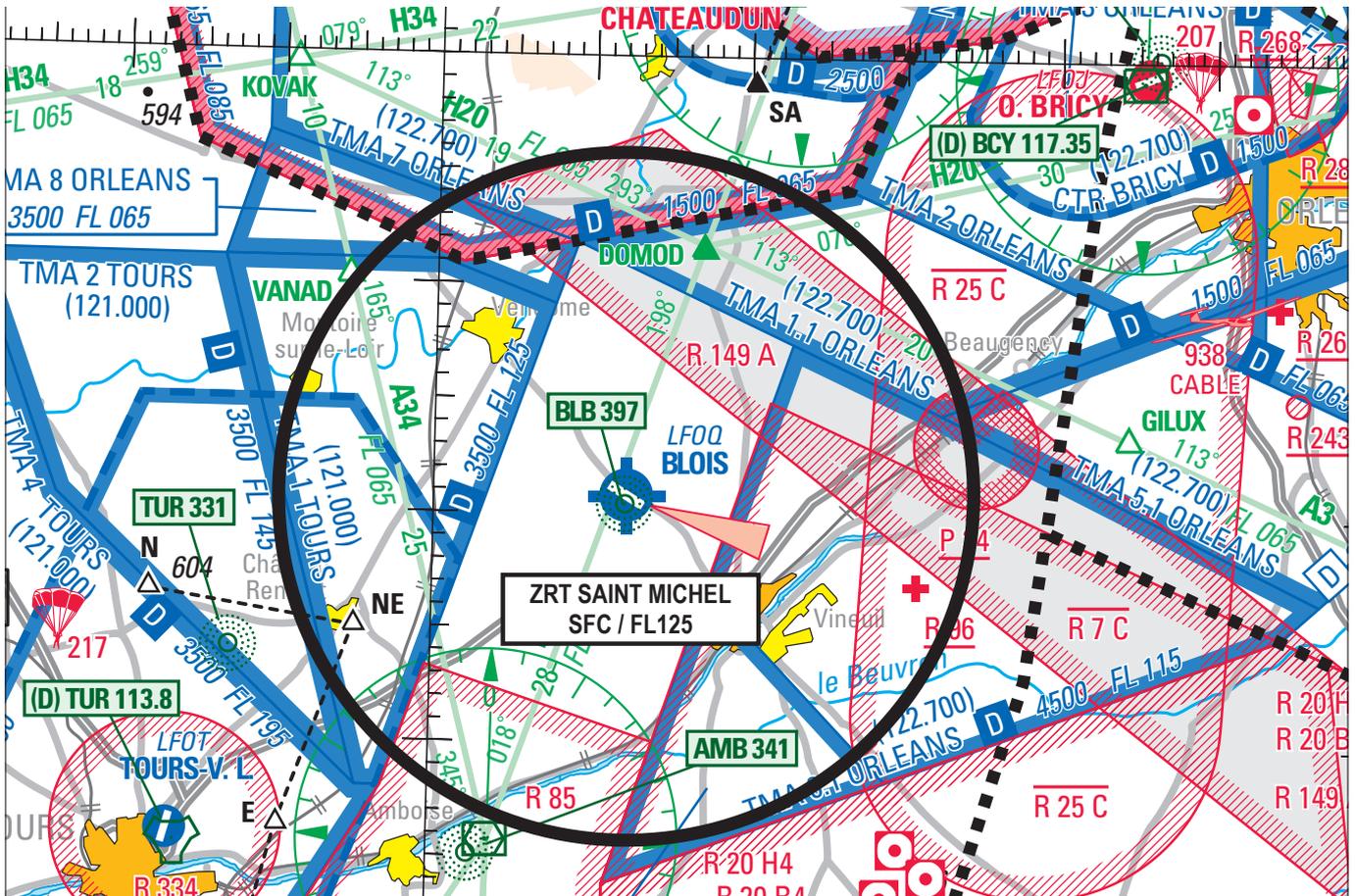


**Objet** : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour un saut en infiltration sous voile dans la région de Blois

**En vigueur** : Le 29 septembre 2020

**Lieu** : FIR : Paris LFFF - AD : Blois le Breuil LFOQ, Orléans Bricy LFOJ, Tours Val de Loire LFOT



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2020

**ACTIVITÉ**

Saut en ISV (*infiltration sous voile*) de nuit dans la région de Blois

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

29 SEP : 1930-2359

**INFORMATION DES USAGERS**

Activité réelle connue de :

Bricy APP/TWR :	122.700 MHz, 124.800 MHz
Tours APP/TWR :	121.000 MHz, 124.400 MHz
Blois INFO :	118.450 MHz
Paris CTL :	118.725 MHz, 127.075 MHz
Paris INFO :	129.625 MHz
Seine INFO :	134.875 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) :	143.550 MHz, 317.500 MHz

**GESTIONNAIRE**

ESCA (*Escadron des Services de la Circulation Aérienne*) d'Orléans-Bricy et CDC de Cinq Mars la Pile (ou CDC de remplacement)

**STATUT**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquels elle interfère.

**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'un des organismes gestionnaires.

**SERVICES RENDUS**

**CAM** : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

**CAG** : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES**

Limites latérales :

Cercle de 15 Nm de rayon centré sur : 47°40'47" N - 001°12'21" E

À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 34 St Laurent des Eaux et de la zone LF-R 96 Chambord

Limites verticales :

SFC / FL125

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

Pendant la période d'activité :

Aucune activité ne sera programmée dans les zones suivantes :

- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ◆ LF-R 85 Tours,
- ◆ ZRT A400M - Réf Sup AIP 043/20.

**ORGANISMES A CONTACTER**

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUPAIP :  
 Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /  
 SCAA (*Sous-Chefferie Activités Aériennes*)  
 Téléphone : 04 69 84 47 98 ou 04 69 16.54.05  
 PNIA : 811 942 4798 ou 811 942 4799

Pendant l'exercice :

- Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars la Pile  
 Téléphone : 02 47 96 28 63
- Approche de Bricy  
 Téléphone : 02 38 42 66 45 /  
 PNIA : 811 523 50 01 ou 811 123 60 26